

COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT
« La tranquillité et la sécurité »

Compte-rendu de la séance du 3 mars 2015

Le mardi 3 mars 2015, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement et Mesdames et Messieurs les représentants des associations, dûment convoqués par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle des Mariages.

Madame la Maire ouvre la séance à 18h40 et souhaite la bienvenue aux représentants des associations ainsi qu'au public.

Mme LA MAIRE : Je vous propose de commencer ce CICA dont le thème choisi est « la tranquillité et la sécurité ». Nous allons décliner ce thème en plusieurs sujets et je vais donner la parole aux différents intervenants des associations pour poser leurs questions.

Le premier thème abordé est de faire diminuer les incivilités. Je vais donner la parole à Monsieur JOURMARD qui posera toutes les questions relatives à ce thème.

Sous chaque thème, nous avons regroupé différentes questions afin qu'une réponse soit apportée.

1 – CIL Gerland – Guillotière.

M. JOURMARD : 1 - Pour faire diminuer les incivilités :

Lors des réunions de concertation participative que nous menons auprès des habitants de la Guillotière, la tranquillité publique est ressortie comme une problématique majeure.

Interrogés sur les solutions concrètes pour améliorer cette tranquillité publique, les citoyens ont réclamé notamment :

- 1) la présence accrue de patrouilles à pied de la police municipale dans les zones sensibles.
- 2) une amélioration de la surveillance visuelle.
- 3) un éclairage correct.

Pour une présence accrue de la police municipale :

Nous savons que la ville a fait un effort temporaire pour plus de présence de police municipale place Gabriel Péri.

Quelles mesures pérennes prévoyez-vous pour que plus de policiers passent une part plus importante de leur temps à une présence physique dans la rue ?

Pour pérenniser cette présence ne serait-il pas opportun, par exemple, de déplacer le poste de police de la grande rue de la Guillotière vers la place Gabriel Péri ?

Pour une vidéosurveillance accrue :

Afin de mieux surveiller les incivilités, et alerter la police, les habitants réclament un accroissement du nombre de caméras de vidéosurveillance. De plus, le nombre de points sensibles dans le 7^e arrondissement, se multiplie avec la densification telle qu'elle est prévue. Nous savons d'ailleurs, que la capacité du système de centralisation des caméras de vidéosurveillance arrive à saturation.

Quelles dispositions allez-vous prendre pour augmenter le nombre de caméras de vidéosurveillance, afin de mieux contrôler tous les points sensibles du 7^e arrondissement ?

2 - Pour un éclairage suffisant et homogène :

De plus, pour que la surveillance soit efficace et que les citoyens se sentent en sécurité, les habitants réclament aussi un éclairage efficace. Comme vous le savez certainement les normes d'éclairage préconisent une luminosité de 5 lux pour les piétons et 10 pour les cyclistes, aussi homogène que possible.

Comme le préconise également la publication de la commission Ecologie Urbaine de l'UCIL, que nous vous avons transmise, l'éclairage tardif serait avantageusement conditionné par une détection de présence et de mouvements, pour concilier à la fois efficacité et économie d'énergie.

Notons également que ce type d'éclairage permettrait notamment d'éviter les collisions entre cyclistes et piétons non éclairés sur les Berges du Rhône plongées au sud dans une quasi obscurité.

Quels sont vos projets pour garantir un éclairage efficace et rassurant dans tous les espaces de l'arrondissement ?

Mme LA MAIRE : Merci Monsieur JOURMARD, pour répondre à vos questions, je donne la parole à Monsieur Jean-Yves SECHERESSE qui est conseiller dans notre arrondissement, mais aussi troisième adjoint au maire de Lyon en charge de la sécurité, la tranquillité, les déplacements urbains et l'éclairage public.

M. SECHERESSE : *Monsieur JOURMARD merci, je partage, vous vous en doutez, l'essentiel de vos préoccupations car, bien entendu la sécurité des Lyonnais est extrêmement importante pour nous, et les Lyonnais sont attachés à cette question- là.*

Nous essayons de répondre avec nos moyens. Ces questions se posent partout de manière cruciale, et parfois même de façon accrue dans les grandes métropoles. Lyon est une métropole où il fait plutôt bon vivre du point de vue de la sécurité, même si nous devons pointer un certain nombre de problèmes.

En ce qui concerne notre dispositif, il repose sur des moyens humains, c'est important, et je vous remercie de l'avoir noté.

Comme vous l'avez fort bien noté, il s'agit tout d'abord pour une municipalité comme la nôtre, de la police municipale : c'est un des moyens sur lequel nous pouvons compter pour faire en sorte que les missions qu'elle doit remplir aux côtés de la police nationale puissent être le mieux remplies possible.

Je dois vous dire que nous avons à Lyon, et c'est reconnu par la plupart des spécialistes de la question, une police municipale de qualité, relativement nombreuse, qui exerce son travail de manière soutenue. Je pense que les Lyonnais sont globalement satisfaits du travail effectué par notre police municipale.

Cela étant, en arrivant dans mes fonctions, j'ai très rapidement souhaité que nous puissions réorganiser cette police municipale, en mettant l'accent, comme vous l'avez suggéré, sur la police de proximité. C'est ainsi que dans les mois qui vont arriver, en fonction des quartiers, de la disponibilité de nos fonctionnaires et aussi d'un certain nombre d'aléas divers, nous allons faire en sorte que notre police municipale soit peut-être plus présente sur un certain nombre de quartiers. Vous imaginez bien que ces quartiers ne sont pas uniquement localisés dans le 7^e puisque des questions peuvent se poser dans l'ensemble des arrondissements lyonnais.

Seule, la police municipale n'aurait aucun sens ; elle a un sens à condition qu'elle puisse accompagner au quotidien la police nationale dans ses fonctions importantes, régaliennes. Nous sommes attachés, pour ce qui concerne notre police municipale, au fait que la police nationale puisse être le cœur du dispositif de sécurité dans notre République.

La police nationale ne peut pas assumer l'ensemble des tâches qui pourraient lui être dévolues, et la police municipale a un rôle extrêmement important, notamment quand vient la nuit, quand un certain nombre de quartiers commencent à être agités.

Deuxième aspect, au-delà de la police nationale qui est le cœur du dispositif, je suis attaché, comme la plupart des gens qui se préoccupent de sécurité, au fait que l'on puisse agir au titre de la prévention. Les services de la prévention et de la sécurité de la ville de Lyon sont largement présents ici ce soir et pourront répondre, si vous le souhaitez, aux questions que vous poserez. Je suis donc

attaché au fait que des travailleurs sociaux, que des médiateurs – ça a d'ailleurs été le cas dans notre arrondissement – puissent intervenir, dans la mesure où il est illusoire de penser qu'une intervention uniquement de la police en uniforme peut suffire.

Bien entendu, lorsqu'il y a agression, c'est la police municipale mais surtout la police nationale qui interviennent, mais, à titre de prévention, nous sommes attachés à ce que des travailleurs sociaux – et c'est le cas dans le 3^e et le 7^e arrondissement- mais aussi des agents de médiation puissent intervenir.

Comme vous l'avez suggéré également, et puisque vous nous avez accordé crédit de ce que nous avons fait sur la place Gabriel Péri, je vous rappelle qu'à un moment donné, nous avons utilisé la police municipale de façon quasi géostationnaire pendant de nombreuses semaines, et que petit à petit, nous avons relâché cette présence pour organiser des rondes d'équipages à pied sur le quartier avec un appui de policiers municipaux en véhicule, notamment pour ce qui concerne les berges du Rhône et la place Raspail.

Nous avons utilisé les équipages de police qui venaient pour l'essentiel du 3^e arrondissement.

Ce dispositif n'a pu être possible qu'en combinant la présence de la police municipale, incontournable, à l'intervention de jeunes de l'ALTM qui est une association qui se préoccupe de médiation. Ces médiateurs ont des gilets orange et très vite, avant que la police municipale ne soit en position géostationnaire sur la place du Pont, ils ont pris contact avec les gens qui tenaient ce marché de la misère pour les convaincre de partir. Aujourd'hui encore, les jeunes de l'ALTM continuent de travailler sur la place. Les objectifs qu'ils poursuivent ne sont pas du tout les mêmes que ceux de la police municipale. Par ailleurs, après une rencontre avec KEOLIS, les médiateurs de l'ALTM sont aussi présents, depuis quelques semaines, dans la station de métro. En effet, je souhaite, avec l'ensemble des partenaires, faire en sorte que dans les stations de métro, nous puissions travailler avec les TCL.

Médiateurs, travailleurs sociaux, police municipale, police nationale, le dernier maillon qui manque à la chaîne, c'est l'objet de votre deuxième question, puisque vous avez bien voulu nous interroger sur la vidéo protection.

Dans notre esprit, la vidéo protection est un des éléments importants, mais pas le seul, à figurer dans ce dispositif visant à sécuriser nos quartiers.

Je voudrais rappeler qu'avoir des caméras, ce n'est pas fait pour rassurer la population. Avoir des caméras, c'est fait pour avoir des images et pour que cela soit utile. Donc, il faut qu'en face des écrans, il y ait des gens pour les regarder. A ce titre, les agents qui analysent les images -qui peuvent être éventuellement transmises à la justice- ne sont pas des policiers municipaux ; ils sont recrutés sur des critères distincts et puisque nous allons renforcer le processus d'installation de vidéo surveillance sur le 9^e et le 8^e arrondissement, nous allons à ce titre embaucher d'autres agents qui travailleront pour la ville de Lyon, après une formation relativement poussée. Ces agents regarderont aussi bien les images du 5^e, du 6^e, ou du 9^{ème} ... Nous musclons au plan central notre processus. Pour en revenir au 7^e, il est beaucoup plus maillé que certains veulent bien le dire.

Nous avons 12 caméras sur la place Gabriel Péri et avec celles du 3^e, nous avons un réseau de 24 caméras qui surveillent un secteur assez homogène. La force de la vidéo protection, c'est que l'on puisse mailler un territoire. Ca ne sert à rien d'avoir des caméras installées très loin les unes des autres, car l'intérêt de la vidéo protection, ce n'est pas seulement de prévenir mais aussi, au moment où un délit va se produire, de permettre aux agents de mobiliser ces caméras et de suivre les malfrats. C'est comme ça que par dizaines, chaque année, les forces de police nationale et aussi parfois municipale, arrêtent des gens qui volent des sacs à des touristes ou qui ont commis un délit dans une boutique.

A Gerland, nous avons 22 caméras, qui s'étendent jusqu'aux abords de l'îlot de l'Effort ; nous en avons 7 place Mérieux, 15 au parc Blandan 15 caméras et 2 sur les berges du Rhône 7e, en relation avec celles qui sont installées sur les deux autres arrondissements, 3^e et 6^e. C'est plus facile de surveiller un tracé comme les berges du Rhône que des secteurs avec des rues qui s'entrecroisent et peu larges. Nous allons installer sur la partie 6^e, de nouvelles caméras, ce qui fait qu'il y aura une présence homogène sur l'ensemble des berges du Rhône. Dans notre souhait de pouvoir, en cas de délit, repérer et signaler aux forces de l'ordre, tel ou tel comportement de tel groupe d'individus, il est nécessaire de parcourir l'ensemble des berges.

Enfin, ces implantations, quand elles sont nouvelles, font toujours de notre part l'objet d'études que nous conduisons et que nous soumettons à la police nationale qui nous fait aussi des

demandes. La vidéo protection est naturellement financée par l'argent des contribuables lyonnais, et on ne peut pas répondre favorablement à toutes les demandes ; c'est donc avec la police nationale que nous décidons de compléter ou non notre réseau.

Pour ce qui concerne le mandat qui s'ouvre, nous allons renforcer notre présence de vidéo protection, non pas dans le 7^e mais dans le secteur du Château et du parc du Vallon dans le 9^e arrondissement. Nous allons aussi la développer dans un secteur assez peu couvert, place Lyautey, et au fil du mandat, il y aura d'autres implantations, sachant que tout ceci coûte très cher en matériel et en travaux pour l'installation des caméras (15 000 euros par équipement).

On ne peut pas multiplier les caméras, on les met aux endroits les plus utiles. Il faut aussi embaucher des gens pour visionner les images or, visionner toute la journée des images, c'est à coup sûr un aller sans retour à l'Hôpital du Vinatier. Il faut donc bien entendu des gens qui regardent les images, qui travaillent en équipe et se succèdent.

Enfin, concernant l'éclairage public, de manière extrêmement juste, vous en avez relevé l'importance pour le confort et la sécurité des Lyonnais.

C'est un peu plus compliqué que ce que vous avez pu décrire, c'est normal, mais, sachez que je vais recevoir, d'ici quelques jours, et avec le directeur de l'éclairage public, une personne du CIL qui vient de produire un document très intéressant. Nous avons décidé d'échanger autour de ce document de manière à pouvoir progresser ensemble.

Il y a eu, en début de semaine, une double page dans le Progrès concernant l'éclairage public. Je vous y renvoie, car mon opinion rejoint un peu la vôtre : pour être efficace, l'éclairage public doit être uniforme. Le sentiment négatif des habitants par rapport à l'éclairage public est beaucoup plus compliqué qu'on ne le dit.

Il y a un certain nombre de normes européennes -dont je vous passerai la numérotation- et la ville de Lyon, bien entendu, est au-delà de ces normes obligatoires au plan européen. Croyez-moi, les capitales du nord de l'Europe, y compris du Benelux, sont bien moins éclairées que la ville de Lyon, c'est de notoriété européenne. Le nord de l'Europe, au nom du développement durable, est arrivé à baisser sérieusement la garde sur l'éclairage public et en ce qui nous concerne, Gérard COLLOMB m'a demandé de ne pas baisser la garde.

La ville de Lyon est la dernière ville de France à être complètement autonome du point de vue de la conception, de la réalisation et du suivi de son éclairage. Aucune société privée, sauf cas particulier, ne vient prêter main forte, aucun marché n'est passé par la ville de Lyon en direction de sociétés privées.

Cela existait avant moi ; c'est une tradition depuis plusieurs mandats de travailler dans ce sens parce que nous souhaitons être indépendants des 4 ou 5 grands fabricants européens, même si demain, je vais faire une visite chez Philips. Nous souhaitons aussi ne pas être pris au piège des leds qui correspondent à une solution dans un certain nombre de cas, mais qui, dans d'autres cas, ne sont pas une solution, d'autant que les leds sont très coûteuses.

Nous changeons nos lampes régulièrement. Chaque nuit, il y a des fonctionnaires de la ville de Lyon qui vérifient les éclairages, soit par ordinateur soit de visu sur le terrain. Nous avons des permanences toutes les nuits (365 jours par an) et je voudrais saluer ces fonctionnaires de l'éclairage public.

En ce qui concerne les expérimentations, vous l'avez dit, nous en menons un certain nombre dans divers quartiers, et il devrait y en avoir une cette année dans le 7^e. Elles sont parfois liées à l'utilisation d'un type de technologie ou d'un certain type de matériel, c'est le cas par exemple sur le 5^e où nous avons 200 luminaires qui sont testés ; sur le 9^e, il y a eu des tests qui sont passés maintenant dans le traitement quotidien ; l'éclairage de la rue s'active avec la présence d'automobilistes, de motos, de passants, d'animaux, l'éclairage se met dans sa situation optimale.

Nous nous engageons dans ce genre de pratique pour être économes mais aussi pour renforcer le sentiment de sécurité.

Vous dites que sur les berges il y aurait un éclairage insuffisant. Cela fait partie de mes interrogations et il n'est pas impossible que d'ici quelques mois, nous ayons du changement. Je suis en train de consulter les services à ce sujet.

J'espère que je n'ai pas été trop long, mais je souhaitais vous répondre correctement et je vous remercie pour ces questions.

Mme LA MAIRE : Merci Monsieur SECHERESSE pour ces précisions.

M. PERTOSA: 3 - Demandes d'aménagements de sécurité sans réponse

Le 22 Septembre, le CIL Gerland-Guillotière a adressé à Madame La Maire un courrier concernant :

- 1) des aménagements de stationnement réservés aux handicapés, pour laisser libre le trottoir,
- 2) d'un ralentisseur, dans la ZAC du Bon Lait.

Vous trouverez en annexe copie de ce courrier accompagné de photos.

Pouvez-vous nous indiquer si nos demandes pourront être prises en compte ?

Est-il justifié que divers courriers adressés à la municipalité, comme celui envoyé à

Mme Rivoire à propos des pistes cyclables, restent si longtemps sans réponse ?

J'ai un peu modifié la question parce qu'il y a eu un petit problème de transmission d'un message qui était destiné à Françoise RIVOIRE, par Mail ou courrier : on pense qu'il n'a pas été transmis, donc mea culpa.

Mme LA MAIRE : Je vais donner la parole à Monsieur ACACIA qui est mon adjoint à la mairie du 7^e, à la tranquillité, aux déplacements urbains, à la mémoire et aux anciens combattants.

M. ACACIA : *Tout d'abord je voulais vous dire que cette problématique (le stationnement sauvage sur la ZAC du Bon Lait et rue Clément Marot, aire de livraison et places GIC/GIG) a été vue en commission voirie déplacement.*

Lors de la commission, nous avons réfléchi à une solution qui pourrait palier le problème de ces stationnements sauvages : il faudrait que l'on mette tellement de potelets -comme le dit la personne responsable de la subdivision « une forêt de potelets »- que cela nuirait ensuite à la circulation des personnes à mobilité réduite et aux livreurs. Nous avons donc abandonné cette solution.

Le stationnement sauvage n'est pas systématique, il est régulièrement utilisé avec des stationnements en épi, notamment pour l'accès aux commerces. C'est du ressort de la police municipale qui suit ce lieu de manière précise. Nous en parlons lors de nos points police, l'objectif étant de libérer ces places de manière plus régulière. Nous continuerons à suivre ce secteur pour qu'à terme ces places soient libres de manière pérenne.

Sur le deuxième point : le ralentisseur devant l'école Notre Dame des Anges, c'est un aménagement neuf qui vient d'être livré, et il faudrait recasser la totalité de l'aménagement pour mettre en place un plateau plus important que celui existant. Il a été vérifié et modifié à la marge, avec la signalisation verticale qui indique l'école, suite à votre courrier. Votre courrier a donc bien été pris en compte lors d'une commission, et bien que deux solutions alternatives aient été envisagées, malheureusement, ce qui est en place actuellement est le mieux par rapport au secteur et à la circulation des différents publics sur ce lieu.

M. PERTOSA : *Je voudrais revenir sur les deux places de stationnement où les gens se garent en épi ; quand vous dites que mettre trop de potelets nuirait à la circulation, nous, nous pensons qu'il suffirait de mettre deux potelets en béton pour empêcher les gens de se garer en épi et cela ne gênerait pas. Il y a suffisamment de places après pour que les handicapés ou les gens avec poussette puissent circuler. C'est facile à faire.*

M. ACACIA : *Ce point a aussi été étudié par la subdivision, et cette solution n'est pas pertinente. On pourra le revoir en commission notamment avec Madame RIVOIRE, en regardant une autre solution, mais actuellement, compte tenu de l'utilisation de ces places qui n'est pas systématique, c'est du ressort du civisme de la part des personnes qui utilisent ces places de manière non autorisée.*

Mme LA MAIRE : Merci Monsieur ACACIA. Nous allons passer à la troisième question posée à la fois par le CIL Université Jean Macé Berthelot et le CIL Gerland Guillotière et je donne la parole à Monsieur RECORBET pour poser sa question.

2 - CIL Université Jean Macé Berthelot

M. RECORBET : 4 - Pour faire cesser les nuisances occasionnées par les SDF :

Je vais être un peu plus bref car tous les élus ont eu le compte rendu.

Du fait de la proximité du Foyer Notre Dame Des Sans Abris dans notre quartier, un nombre élevé de SDF squattent jour et nuit la place Jean Macé et ses abords. Les conditions économiques actuelles font que leur nombre va augmentant.

Chaque jour, les SDF urinent devant les habitants ou pire encore, saccagent les massifs de fleurs, se couchent dedans et abandonnent partout leurs détritiques, se servent, à longueur de journée, comme refuge et lit, des bancs ou du petit espace de jeux pour enfants : bonjour les poux, les puces ou la gale.

Les riverains et leurs enfants ne sont pas les seuls à subir quotidiennement les désagréments. Même les cantonniers se plaignent de se faire rabrouer quand ils veulent nettoyer.

La police municipale passait de temps à autre et leur demandait de quitter les lieux. On ne voit plus la police municipale faire son tour.

Quelles solutions envisagez-vous pour mettre un terme à ces nuisances qui polluent le quartier, comme de changer le mobilier urbain en le remplaçant par des bancs à séparation (par exemple), comme il en existe déjà sur certaines places de Lyon ?

M. SECHERESSE : *J'attire votre attention tout d'abord sur le fait que les problèmes que vous constatez, que je constate aussi dans bien des endroits, sont liés à l'alcool. Le fait que les gens soient sans domicile est un autre aspect. Nous avons un vrai problème concernant l'alcool, y compris la vente d'alcool. La vente d'alcool dans les lieux qui ne sont pas destinés à cela est une de nos préoccupations. C'est la responsabilité du maire de Lyon et du Préfet du Rhône Préfet de Région, et c'est aussi une préoccupation de la police nationale.*

Nous étudions cela de très près, la vente de l'alcool, notamment en nocturne comme malheureusement on le constate souvent, et de manière parfois illicite, est une de nos préoccupations. La question de l'alcoolisme pose problème dans la mesure où cela provoque des désordres, du bruit, notamment la nuit.

Pour ce qui est des Sans Domicile Fixe, vous imaginez bien que le 7^e n'est pas le seul arrondissement concerné à Lyon : il y en a notamment dans tous les quartiers de la Croix Rousse. Nous avons parfois affaire à des SDF qui boivent de manière importante et qui provoquent des désordres, des saletés. Sauf à prendre des arrêtés pour interdire la voie publique à des gens qui sont après tout des citoyens français, -jusqu'à présent, je m'y refuse car c'est plutôt dans le Var que les choses se passent ainsi- la seule chose que nous pouvons faire et que nous faisons, c'est de faire passer la police municipale. Elle passe sans doute de façon insuffisante, et je vais lui demander de passer plus souvent, comme cela se faisait auparavant, si j'ai bien compris ce que vous me dites.

En ce qui concerne le voisinage que vous jugez intempestif du Foyer Notre Dame des Sans Abri, je vais bientôt rencontrer les responsables de cet établissement pour évoquer avec eux les solutions que l'on peut apporter, mais je préfère vous dire de compter davantage sur le passage de la police municipale que sur toute autre possibilité qui serait juridiquement scandaleuse.

J'ai bien compris votre proposition concernant le mobilier. Cependant, nous avons une grande difficulté avec ces personnes qui ne sont plus tout à fait maîtres d'elles-mêmes. On a un réel problème avec certains de ces SDF, car les normes de prise en charge dans les hôpitaux psychiatriques ont évolué et ils se retrouvent aujourd'hui plus souvent non suivis.

Je vous promets que j'accentuerai le passage de la police municipale, et n'hésitez pas à me signaler les choses si cela empire. Je suis preneur aussi des bonnes nouvelles. Par Mail, ça peut être le moyen de faire le point entre nous. On fait le pari que lorsqu'on se reverra, les choses auront bien progressé.

3 - Question posée par le CIL Université Jean Macé Berthelot et le CIL Gerland Guillotière

M. GUERIN : **5 - Pour faire cesser les nuisances occasionnées par les établissements nocturnes :**

Le bruit est la nuisance la plus répandue en France. Mais le bruit est beaucoup plus qu'une nuisance. Je passe directement au 1^{er} établissement nocturne.

- Le Loft Club : cet établissement n'a plus de vigile. Ses nuisances sonores, causées à la

sortie, sont en recrudescence. Elles se propagent jusqu'à la place Jean Macé quand les jeunes viennent attendre le premier métro. Les riverains des rues Chevreul et Renan sont excédés par ces nuisances.

- Le Petit Salon installé en lieu et place du LIFE : sa publicité sur internet est on ne peut plus gentille : Le Petit Salon est un espace culturel et un lieu de vie nocturne dans le 7^e arrondissement de Lyon, composé de deux salles où plusieurs centaines de noctambules se réunissent. Le propriétaire de cette boîte de nuit semble particulièrement protégé, puisque chaque fois que le préfet prend un arrêté de fermeture administrative (et il y en a pris plusieurs) ces arrêtés sont systématiquement cassés par le tribunal administratif et la boîte change de nom).

Nous vous rappelons, cependant, qu'il y a plusieurs années les pompiers ont retrouvé sur le trottoir deux jeunes filles de 14 et 15 ans en état de coma éthylique. Les riverains se plaignent depuis de nombreuses années des nuisances générées par cette boîte de nuit.

- Le B7 restaurant : ce « bar festif » est situé Place Jean Jaurès, à l'angle de la rue Abraham Bloch.

La réglementation applicable aux débitants de boissons précise que l'heure de fermeture fixée à 1h du matin (sauf) demande de dérogation d'ouverture tardive de la ville ou de la préfecture.

La Mairie du 7^e nous a d'ailleurs informé que l'établissement est aux normes administratives et que l'autorisation d'ouverture est jusqu'à 1 heure du matin.

Or le B7 ne respecte pas les heures d'ouverture annoncées : Sur son site : de 19 h à 5 h du matin.

Dans les *pages jaunes* : jusqu'à 1 h du matin du lundi au mercredi, le jeudi jusqu'à 3 h et le vendredi et samedi jusqu'à 4 h du matin.

Or, en réalité, l'établissement est ouvert généralement : le mardi et jeudi, pour des soirées dansantes Latino, Salsa, Bachata,

- le vendredi pour des soirées de danse (des années 80 à nos jours),

- le samedi pour une soirée à thème avec animations toute la nuit.

Les riverains se plaignent, depuis de nombreuses années (2006) des nuisances anormalement générées par cet établissement nocturne : diffusion de la musique amplifiée, avec portes et fenêtres non fermées, sonorisation de la terrasse (en été et sous chapiteau), clients bruyants lors de la sortie de l'établissement (rixes...), non respect de l'heure de fermeture autorisée : jusqu'à 3h, 4h, voire 5 heures le samedi.

Une épicerie rue Chevreul : cette épicerie vend de l'alcool jusqu'à deux, voire trois heures du matin ce qui provoque des rassemblements sur le trottoir.

Questions sur les établissements nocturnes : nous sommes conscients que Lyon se doit offrir des lieux de distraction nocturne à ses visiteurs et touristes. Néanmoins elle se doit aussi de faire respecter la réglementation destinée à offrir un peu de repos à ses citadins.

Lesquels de ces établissements ont signé « la Charte pour la Qualité de la Vie Nocturne » ?

Pouvez-vous garantir que vous vous êtes assuré que leur exploitation est rigoureusement conforme à leur autorisation et à la législation ?

Si ce n'est pas le cas, quelles dispositions comptez-vous prendre pour faire respecter la législation et surtout mettre un terme à ces nuisances pour redonner le sommeil aux riverains.

Par ailleurs, la police ne pourrait-elle pas, aussi, continuer à faire des contrôles d'alcoolémie à la sortie ?

M. SECHERESSE : *Nous serons quatre à vous répondre. C'est une question importante, qui ne concerne pas que votre arrondissement, mais au moins 4 ou 5 arrondissements de Lyon.*

Vous avez en partie répondu : nous venons de signer avec les syndicats des établissements une charte qui est un engagement.

Je suis comme vous, je pars du principe que Lyon est une ville qui doit être accueillante à l'égard de la vie nocturne, ne serait-ce que pour nos visiteurs, soit nos touristes, soit des gens qui viennent à titre professionnel à Lyon mais aussi pour les lyonnais.

S'amuser, ce n'est pas gêner les autres et c'est là que le problème commence. J'ai souvent dit au syndicat, que pour moi il n'était pas question de transformer Lyon en Montauban ou Carcassonne, mais qu'en revanche, il fallait que les professionnels du monde de la nuit s'assument comme des professionnels dans leur établissement, mais aussi assument leur responsabilité quand leurs clients sont dehors pour fumer une cigarette ou discuter. Certains clients sortent aussi avec des verres, ce qui est interdit. C'est donc à l'extérieur que les problèmes commencent.

Nous avons des cellules de vie nocturne dont Monsieur APPIETTO va vous parler tout à l'heure, c'est lui qui en a la responsabilité. Madame GUERRA, qui est présente ce soir est une chargée de mission de la ville de Lyon qui chargée du contrôle de ces établissements.

Quand ces établissements sont fautifs, ils sont mis sous observation. Une réunion se tient régulièrement pour observer ce qui se passe avec ces établissements de la nuit. Y assistent des représentants de la police nationale, un représentant du cabinet du préfet et les différents services compétents de la Ville.

Le seul levier que nous avons, ce sont les appels des Lyonnais. Il ne faut pas aller sur Internet, il faut prendre votre téléphone et appeler les services de police, en dehors de ça, pas de solution.

Vos numéros de téléphone sont enregistrés au 17, nous pouvons les faire valoir auprès d'un juge si jamais il y a problème. Vous devez aussi m'envoyer des courriers, ou à Monsieur APPIETTO, car au bout d'un certain temps, je dois pouvoir dire : « voilà, 15 Lyonnais se sont plaints d'un établissement à telle adresse » ; plus il y a de Lyonnais qui se plaignent, plus nous allons pouvoir saisir la préfecture ; la seule arme que nous avons, c'est de demander au préfet une fermeture plus tôt, ce qui a une incidence sur le tiroir caisse de ces établissements.

Par ailleurs, je ne peux pas accepter que vous puissiez dire que le Tribunal administratif, la police, moi-même, le préfet ou qui sais-je encore, encouragent ou protègent certaines personnes, c'est une parole de trop.

Nous avons de nombreux établissements dans notre arrondissement qui sont sous surveillance. Je vais donner la parole à Monsieur APPIETTO. Les messages passent par ses services. N'hésitez pas à écrire, téléphoner, ce sont les seuls moyens pour que nous puissions avancer avec vous.

M. APPIETTO : *Je ne vais pas détailler tout ce que l'on fait pour tous les établissements, mais j'ai essayé de pointer les établissements que vous avez mis à l'ordre du jour notamment, le Loft qui aurait du mal à gérer sa sécurité. C'est vrai que la difficulté majeure est la gestion du public qui sort notamment à la fin de la soirée, à 4h du matin, public qui n'a pas de transport en commun et qui ne sait pas trop où aller.*

Lorsque le public arrive place Jean Macé, il n'est plus dans la zone d'influence du Loft et c'est compliqué pour l'établissement d'arriver à le gérer.

Nous avons rencontré plusieurs fois le gérant de l'établissement. Madame GUERRA s'en est occupée plus précisément et ce gérant essaye de faire des efforts. C'est compliqué, mais il y a eu quelques soucis avec l'ancienne équipe de vigiles ; c'est en procédure et il est en train de mettre en place une nouvelle équipe. J'espère que ça va s'améliorer dans les jours et semaines qui viennent, mais si la situation persiste, je vous invite à téléphoner au 17. Je sais que vous avez l'impression qu'ils ne se déplacent pas, mais ils se déplacent quand même. C'est un appel enregistré qui peut être utile après.

Le cas du B7 est un peu particulier puisque il a changé de gérance ; le gérant est persuadé qu'il a acheté une discothèque, et c'est pour cela qu'il ferme si tard. Pour l'instant, il n'est pas classé en discothèque, la police nationale est passée à multiples reprises, a dressé de multiples PV, une fermeture administrative est demandée mais ce monsieur est prêt à aller au Tribunal Administratif, ça va donc être à la justice de trancher. Pour cet établissement, on n'a pas retrouvé de courriers, de plaintes : vous écrivez peut-être des courriers, mais je ne les ai pas reçus.

Le Petit Salon (ex Life can wait) est un établissement qui a soulevé pas mal de questions pendant des années, notamment avec une organisation de l'entrée des jeunes qui allaient à la discothèque plutôt par la rue Cronstadt, ce qui posait d'énormes difficultés à la sortie puisque les jeunes faisaient du bruit. Le gestionnaire de l'établissement a trouvé avec nos services des solutions intermédiaires : il a mis en place une gestion avec des agents de sécurité mais a surtout fait une entrée par la rue Duvivier.

Pour ces établissements, on a le volet administratif préfectoral avec les autorisations d'heures de fermeture mais il y a aussi un autre volet qui est très important, c'est le volet du code de l'environnement, avec l'étude d'impact obligatoire pour tout établissement qui diffuse de la musique amplifiée. C'est un établissement qui a fait l'objet de plusieurs contrôles y compris chez les riverains ; l'établissement avait quelques émergences sonores qui étaient contraires à la réglementation. C'est rentré dans l'ordre, son émetteur de sons ayant été réglé. Il est même allé plus loin puisqu'il a réglé des plages sonores qu'il ne devait pas régler.

Les jeunes sont dehors et ça fait du bruit, mais pour ce type de problème, il n'y a pas d'autre solution que d'inciter les gestionnaires d'établissements à mettre en place des agents de sécurité, des personnes qui sont là pour inciter le public à partir le plus rapidement possible.

M. GUERIN : *Les plaintes ont été déposées personnellement parce que je suis riverain de cet établissement le B7 et même la mairie, les élus ont eu connaissance de mes courriers, il y a eu plainte au commissariat, des lettres échangées etc.*

M. SECHERESSE : *Je vous crois, et comme cet établissement est déjà inscrit à la cellule de veille, je vais demander aux services de ressortir les lettres et si vous voulez bien, Madame GUERRA, vous nous enverrez le relevé des infractions qui ont été portées à notre connaissance. J'espère qu'il y a aura beaucoup de plaintes, car malheureusement souvent ça n'est pas le cas.*

Il y a 280 établissements dans l'arrondissement qui relèvent du domaine de la vie nocturne, qui ont une licence 4, il y en a 4 de trop mais nous nous focalisons sur ceux-là.

Monsieur le Commandant GUY : *Je voudrais vous apporter quelques précisions en particulier sur les interventions des services de police.*

On a pris comme technique toute les fins de semaine de sensibiliser les équipages du secteur de l'arrondissement pour faire des passages autour des établissements de nuit. On a constaté une amélioration, à savoir qu'il y a de moins en moins de problèmes d'ordre public.

Le Petit Salon : il y a quelques mois, nous avons des troubles à l'ordre public à l'extérieur, dégradation de véhicules, des problèmes d'ivresse ; on se rend compte que maintenant, ça a tendance à diminuer.

Concernant les autres établissements, on fait des patrouilles, des passages, on relève les infractions, par exemple pour le B7, des ouvertures tardives ; cet établissement a la possibilité de faire des demandes d'ouvertures exceptionnelles tardives et à partir du moment où il a l'autorisation, on ne peut que constater cette autorisation.

De plus, nous n'hésitons pas à faire des contrôles routiers en matière d'alcool. On en fait essentiellement rue Paul Du Vivier, au bout de la rue parce qu'il y a aussi une question de sécurité des collègues pour intervenir mais, on se met également vers Garibaldi/Berthelot.

On essaye également de sensibiliser les équipages en leur donnant pour mission, sur le coup de 3h/4h1/2 du matin, soit à partir de 5h ou 6h du matin, de procéder à des contrôles routiers.

Il y a aussi la possibilité pour vous de faire des mains courantes et je vous incite à le faire. Vous allez me dire que vous en avez déjà fait plusieurs mais, pour monter un dossier et pour pouvoir faire fermer un établissement dans le cadre d'une mesure administrative, il faut que nous ayons des éléments, ne serait-ce que par le biais des mains courantes.

Au commissariat du 7^e, nous avons un fonctionnaire qui est détaché aux établissements de débit de boissons qui recueille tout ça, et d'une façon permanente, nous sommes au courant de toute l'évolution des dossiers. A partir du moment où un établissement commence à attirer notre attention par le fait que des riverains se plaignent et relatent des troubles à l'ordre public, on va commencer à monter un dossier dans l'espoir de pouvoir donner un avertissement ou d'aller au-delà (fermeture administrative) mais, pour ça, il nous faut des éléments.

C'est notre façon de travailler, la loi nous demande de le faire comme ça.

Le commissariat étant à proximité de la place Jean Macé, il n'est pas rare que des samedis et dimanches matin, on intervienne aussi pour des affaires d'ivresse publique.

On va encore amplifier nos patrouilles, encore intensifier nos passages sur des établissements de nuit, mais pour faire pression sur les responsables de ces établissements de nuit, il faudra que nous ayons le maximum de doléances.

M. ACACIA : *Merci, beaucoup de choses ont été dites, beaucoup d'éléments ont été donnés cependant, je vais vous donner quelques précisions sur la manière dont nous travaillons dans l'arrondissement.*

Il faut savoir qu'il y a une organisation en place sur la ville de Lyon, le Conseil Local de Sécurité et Prévention de la délinquance, qui a établi et signé une stratégie territoriale – procureur, ville de Lyon, président du tribunal, tout le monde était là- et a convenu d'une organisation pour optimiser la sécurité et même mieux, la tranquillité publique.

Cette stratégie a donné lieu à une gouvernance et à des instances qui se réunissent régulièrement, qui sont les points police/proximité dans l'arrondissement, tous les mois, et des cellules de veille, à raison, pour notre arrondissement Rive Gauche, d'une tous les deux mois.

Les établissements que vous avez signalés, il y en a 7 ou 8, devront restés pointés et nous devons les traiter. Même quand il y a une fermeture administrative, nous les conservons pour voir si dans le temps, il y a une solution pérenne afin que tout le monde puisse vivre tranquillement, dormir chez soi ou simplement se promener dans la rue.

280 établissements bénéficiant d'une licence 4 existent dans notre arrondissement, on y rajoute les épiceries dont vous avez parlé tout à l'heure, qui n'ont pas le droit de vendre de l'alcool la nuit, et qui sont verbalisées systématiquement lorsqu'elles le font.

Tous ces établissements sont systématiquement inscrits à l'ordre du jour de la cellule de veille vie nocturne. Vous avez pris un bon exemple tout à l'heure du B7 rue de Gerland ; effectivement, nous avons eu des doléances sur cet établissement, et il est toujours à l'ordre du jour de la cellule de veille. On a un problème administratif avec cet établissement qu'il faudra régler une fois pour toutes. Actuellement, son heure de fermeture, c'est 1h00 du matin et nous avons pris la décision de lui refuser sa demande d'ouverture tardive jusqu'à 4h00 du matin.

La police passe après 1h00 du matin, en fin de semaine ou à d'autres moments, ils sont verbalisés. Il y a une demande de fermeture administrative pour cet établissement et croyez-moi, tant que cela n'est pas réglé, nous le garderons à l'ordre du jour.

C'est le cas pour tous les établissements cités, nous sommes dans un Etat de droit, on peut comprendre que la dispersion des établissements de nuit pose problème, mais du moment que l'établissement respecte les règles en termes d'ERP (établissement recevant du public), d'études d'impact faites par l'écologie urbaine, de relevés sonométriques qui ne relèvent pas d'infraction, on ne peut rien faire de plus, si ce n'est d'avoir des recensements d'appels au 17 de dépôts de plainte, de mains courantes.

Avec Madame la Maire, je reçois beaucoup de doléances, des courriers dans lesquels il est écrit : « après plusieurs dépôts de plainte, en vain, aucune suite donnée, après plusieurs appels au 17, rien ! »

J'interroge régulièrement Madame la commissaire pour qu'elle me dise précisément le nombre d'appels qu'il y a eu et le nombre de dépôts de plainte ou mains courantes : très souvent c'est soit à la marge, soit il n'y en a pas. Je ne vais pas le redire, mais ce mode est impératif pour que ces problèmes soient réglés.

On ne se substituera jamais la mairie du 7^e à la police nationale, s'il y a un problème au bord de ces établissements, c'est le 17 puis un courrier de doléances ; nous avons besoin de ces courriers, en quantité si-possible, de personnes différentes, et nous continuerons à garder ces établissements à l'ordre du jour de nos réunions, comptez sur nous.

4 – Antenne 7^e de la Ligue contre la violence routière.

M. PONS : 6 - Faire respecter la réglementation d'accès aux berges du Rhône

Je rappelle l'arrêté n° 2008 DU 71 bis du 29 avril 2008 signé par Monsieur TOURAINÉ concernant la tranquillité et la sécurité des usagers des Quais bas du Rhône en particulier dans notre arrondissement et modifiant l'arrêté réglementant l'accès et l'usage du site des berges de la rive gauche du Rhône. L'arrêté de 2008 a assoupli considérablement les contraintes imposées aux véhicules motorisés notamment en ce qui concerne la plage horaire des livraisons et la durée de stationnement autorisée, assouplissement au détriment de la tranquillité des autres usagers des berges et à l'avantage des activités commerciales de cette zone. Or on constate que les réglementations, bien qu'assouplissant les contraintes, ne sont pas respectées, tant par les livreurs approvisionnant les péniches restaurants et les bateaux de croisière, que par les autocars desservant les bateaux de croisière ou par les véhicules de tourisme. Je rappelle aussi que dans un courrier du 16 juillet 2013, le Directeur Général Adjoint en charge de la Délégation au Service au Public et à la Sécurité précise qu'il ne peut stationner plus de 2 cars simultanément sur le bas port et que l'accès est interdit aux véhicules de tourisme et taxis, sauf desserte des riverains.

En se référant à l'Arrêté pris en 2008, l'entrée des véhicules autorisés se fait grâce à un badge encodé indiquant l'heure d'arrivée, sachant que le stationnement est limité à 1h30, et qu'elle est gérée par des

bornes motorisées.

Nos constatations depuis l'été 2014 jusqu'à maintenant font apparaître la mise en panne fréquente des dites bornes motorisées aux accès 7 à 10 et par voie de conséquence :

- la présence continue de véhicules de livraison bien au delà de la plage réglementaire de 6h00 à 11 h 30, l'après-midi, parfois en soirée ;
- le stationnement prolongé des véhicules de livraison et de service et des cars sur les couloirs réservés aux véhicules sans moteur et aux piétons, empêchant la circulation de ceux-ci sur les couloirs qui leur sont dédiés entre le Pont de l'Université et la rue Commandant Ayasse ;
- le stationnement de cars sur les emplacements prévus au-delà de la durée maximale prévue conduisant d'autres cars de tourisme à stationner sur les berges en dehors de ces emplacements ou à stationner en double file (jusqu'à 12 à la fois) sur le quai Claude Bernard, créant des embarras de circulation préjudiciables notamment aux piétons ;
- l'absence d'apposition de ticket indiquant l'heure d'arrivée ;
- la circulation de véhicules de tourisme, parfois à grande vitesse et en général au-delà des 10 km/h imposés, et leur stationnement, l'une et l'autre au détriment de la tranquillité et souvent de la sécurité, tant des cyclistes que des piétons.

Ce fait est aggravé par la présence d'une péniche restaurant-club privé en face du 10 avenue Leclerc dont les usagers circulent et stationnent sans aucune considération de la réglementation.

Fréquemment plus de trente véhicules sont stationnés en soirée sur le bas-port aux abords du Pont Gallieni générant une circulation automobile importante sur les voies réservées aux véhicules sans moteur et aux piétons.

Dans quel délai et avec quels moyens techniques et humains est-il prévu de faire enfin une stricte application, de jour comme de nuit, des dispositions réglementaires prises en 2007 et amendées en 2008, de façon à assurer la tranquillité et la sécurité de tous, en particulier des cyclistes et des piétons, sur les berges du Rhône ?

M. SECHERESSE : *La question de la sécurité sur les Berges du Rhône est assumée après une certaine heure par la police nationale, et il lui est difficile d'être présente partout.*

Cela étant, la police nationale fait son travail. Il m'est arrivé en juin de conduire avec Madame la commissaire et son collègue du 3^e arrondissement, un certain nombre de contrôles conjoints entre la police municipale et la police nationale. On en fera dès que les beaux jours vont revenir.

En ce qui concerne les faits enregistrés, Monsieur RIOU vous en dira plus tout à l'heure car c'est l'homme du terrain et des statistiques.

La violence routière concerne l'ensemble de la ville, et nous devons progresser sur la question du comportement des automobilistes, leur dangerosité.

Je travaille régulièrement avec une association « Réagir » : il s'agit d'éduquer les jeunes enfants dans les écoles pour qu'ils se tiennent à distance du bord du trottoir. La police municipale va dans nos écoles primaires de la ville de Lyon expliquer aux enfants que la ville peut être dangereuse et les policiers municipaux font des exercices, des jeux avec les instituteurs et institutrices de manière à protéger les enfants par la prévention.

Je suis très attaché à cela, bien entendu. Les policiers municipaux, ceux qui sont dans le domaine de la sectorisation, qui font partie de cette police de proximité, ont de plus en plus comme consigne de faire extrêmement attention à toutes ces questions- y compris en termes de verbalisation.

Je leur ai donné comme ordre de bien mettre des PV pour stationnement quand il est dangereux ou gênant ; je leur ai demandé d'être attentifs à l'ensemble de ces comportements et il y en a beaucoup plus que ceux que vous avez décrits. J'aimerais que l'on puisse se voir pour discuter de tout cela, car je pense que vous m'en apprendrez beaucoup sur la question.

Le travail de nos policiers, c'est aussi d'intervenir dès 6h00 du matin, pour répondre aux appels des Lyonnais qui ont une voiture garée devant leur garage ou à la sortie d'un immeuble. Je voulais parler de ce quotidien de policiers municipaux qui sont présents sur la voie publique très tôt le matin.

Je me propose de passer la parole à Monsieur RIOU qui va nous dire ce qu'il en est, Monsieur ACACIA, s'il le souhaite pourra compléter, ainsi que le commandant GUY.

M. RIOU : Pour répondre aux questions concernant les berges du Rhône et les problèmes soulevés, on a pu constater par nous-mêmes, suite à des courriers, que la plupart des problèmes étaient liés aux mises en panne des bornes automatiques sur plusieurs accès.

Par rapport à ça, il a fallu que l'on mène des actions à la fois conjointes avec le Grand Lyon pour qu'il remette les bornes en fonctionnement ; elles vont être progressivement changées pour qu'elles soient beaucoup plus fiables et qu'elles puissent remplir leur office.

On a eu des actions récurrentes menées tout au long de l'année 2014, surtout depuis l'été.

Il y a des passages quotidiens des services de la police municipale tout au long de l'année et ces actions sont accentuées à partir d'avril jusqu'en octobre.

Il y aura la création d'une unité équestre auprès de la police des grands parcs, qui va être particulièrement affectée sur le parc de la Tête d'Or, qui va patrouiller de manière régulière sur les berges du Rhône, ce qui fera une présence encore plus accrue sur le secteur et permettra justement d'avoir un œil un peu plus visible.

En ce qui concerne les livraisons et les autocars, on a des contacts avec les tenanciers de péniches et les croisiéristes, et il y a eu une nette amélioration en ce qui concerne ces dysfonctionnements ; depuis le début de l'année, nous avons encore accentué nos passages.

C'est pris en compte et nous ferons en sorte que les choses aillent dans le respect de la réglementation.

M. ACACIA : Juste une précision par rapport à un lieu qui a été plus spécifiquement donné, le 10 avenue Leclerc, là où il y a la péniche Gold. Je vous renvoie à ce que nous avons dit tout à l'heure, ce problème est bien géré à deux niveaux, déjà pour tout ce qui concerne la vie nocturne puisque ce lieu fait partie des établissements pointés en cellule de veille vie nocturne et, parallèlement à cela, nous avons le problème de circulation et de stationnement, merci de l'avoir rappelé tout à l'heure.

Les verbalisations de la police municipale et nationale, après une certaine heure, obligent les personnes qui continuent à se garer et à utiliser ces places à ne plus les utiliser.

Sur les points relevés par le Conseil de quartier Jean Macé : je les remercie parce qu'ils me font remonter des informations précieuses, de manière régulière ; cependant, vous parlez d'une borne qui a été vandalisée puis réparée plusieurs fois. Aujourd'hui après maintes et maintes verbalisations et réparations, ces bornes fonctionnent. Mais les stationnements sont encore utilisés de manière sauvage, notamment sur les berges, nous continuons donc à travailler en point police pour faire en sorte que ce lieu devienne un lieu où les stationnements sauvages soient les moins fréquents possible.

M. SECHERESSE : Vous avez compris qu'il y avait des cellules vie nocturne, nous avons aussi des réunions avec les autorités de la Préfecture et du Ministère de la Justice, des cellules thématiques qui fonctionnent et en particulier une autour du thème des berges, qui concerne des élus et des fonctionnaires de police qui sont sur le 6^e, le 3^e et le 7^e.

Cette cellule de veille se réunit tous les 15 jours uniquement quand commencent les beaux jours, donc les dysfonctionnements. N'hésitez pas à nous signaler des cas comme vous l'avez fait de manière orale, car ce sont des informations extrêmement utiles parce que ça peut nous permettre de faire apparaître un dysfonctionnement pas nécessairement très visible, notamment quand les policiers municipaux ne sont plus en activité, quand vient la nuit.

M. DUCHENE : 7 - **Aménager et faire respecter le stationnement des véhicules de livraison et des 2 roues motorisés.**

Les piétons ont vocation à se déplacer sur les trottoirs sans être gênés par des véhicules dont le déplacement et/ou le stationnement trouble leur tranquillité. Nous avons mis en pièce jointe, des photos qui montrent que les piétons ne peuvent pas circuler librement sur le trottoir à cause des stationnements sauvages.

il semble que les chauffeurs-livreurs, notamment de la Poste mais pas seulement, sous couvert de livraisons de lettres ou paquets, se dispensent de l'interdiction de circuler et de stationner sur les trottoirs. Cette interdiction ne concerne-t-elle pas pourtant ces véhicules ? Vous pouvez constater que dans l'un des cas le véhicule (photo de gauche) stationne sur un abaissement de trottoir et devant une porte de garage, alors qu'une place de stationnement pour desserte est non occupée juste devant le véhicule.

D'autre part il est fréquent que le déplacement de ces véhicules, à vitesse importante, eu égard aux possibilités d'évitement des piétons, en particulier des personnes handicapées ou âgées ou accompagnant des enfants, présente un réel danger.

Concernant les livreurs, quelles mesures comptez-vous prendre vis-à-vis des entreprises de livraison, dont La Poste est un symbole fort, pour qu'il soit mis fin à de tels agissements ? Comptez-vous créer des espaces supplémentaires destinés à la desserte (et non aux livraisons, terme inconnu du code de la route) ou réformer la gestion de ces espaces pour y assurer une rotation plus fréquente des véhicules qui y stationnent ?

Concernant la circulation et le stationnement des véhicules à 2 roues motorisés, les remarques sur leur occupation des trottoirs sont les mêmes. On entend parler de tolérance vis-à-vis des 2 roues motorisées, finira-t-on par tolérer les piétons ?

Monsieur JACQUOT président de la fédération des motards qui est au Conseil National de la sécurité routière qui a trouvé « rigolo » de dire qu'il vaut mieux un coup de guidon donné par un cycliste à un piéton que le même cycliste renversé par un 30 T sur la chaussée.

Quand on lui a fait remarquer qu'il y a des gens qui ont du mal à se déplacer sur les trottoirs, il a dit qu'il fallait que la grand-mère apprenne à tenir compte des cyclistes sur les trottoirs.

Concernant les 2 roues motorisées, la répression des comportements délictueux des deux roues motorisées (mise en danger délibérée de la vie d'autrui, s'agissant de la circulation des deux roues motorisées sur les trottoirs) sera-t-elle enfin entreprise, en commençant par la verbalisation du stationnement de ces véhicules sur les trottoirs ?

Avez-vous un plan de développement des places de stationnement dédiées aux deux roues motorisées, notamment à proximité des intersections (en y éliminant des places de stationnement de voitures, la visibilité aux intersections est nettement améliorée et donc évite des accidents), pour faire face à l'importance croissante du parc de ces véhicules ?

M. SECHERESSE : *Concernant les dessertes, c'est un problème car j'ai appris par une enquête de la CCI il y a peu de temps, que le pourcentage de livreurs qui s'installent sur les dessertes liées à cet effet avoisine les 20%, ce qui est assez peu.*

Nous connaissons tous des situations semblables, et je vous demande de ne pas faire une fixation sur la Poste car, s'il n'y avait qu'elle, ça serait simple. La majorité des livreurs, et c'est un problème, n'utilise pas -y compris quand elles sont libres- les aires de desserte, préférant se garer en double file ou sur un bout de trottoir.

Votre observation est juste et ça fait partie de notre quotidien malheureusement.

Nous n'avons pas suffisamment de policiers pour vérifier à tout moment toutes les camionnettes, mais vous avez raison.

Sachez qu'il va y avoir une loi de dépenalisation qui devrait intervenir en 2016, nous n'en connaissons pas les contours mais cela aura des conséquences à la fois sur le stationnement mais aussi sur un certain nombre d'éléments de verbalisation.

Quand les choses vont être beaucoup plus précises, je me propose, si Madame la Maire m'y autorise, de rencontrer un certain nombre d'associations comme les vôtres, spécialisées dans ce genre de choses, d'abord pour vous présenter la loi dans ce qu'elle sera, et ensuite expertiser un peu les choses et voir sur quoi on pourra mettre l'accent.

Nous vous donnerons notre sentiment et ce vers quoi nous souhaiterions que les choses évoluent positivement. Il y aura des rendez-vous en 2016 pour que l'on travaille ensemble sur ces questions -là.

Sachez quand même que, quand vous entendez des gens dire que nos policiers -qu'ils soient nationaux ou municipaux- ne font rien, il y a eu 47 448 PV dressés l'année dernière sur cette question de desserte.

La plupart des grandes villes mondiales et européennes en particulier, s'interrogent sur la logistique urbaine, c'est ce que l'on appelle parfois la logistique du dernier km, c'est-à-dire : livrer toutes les marchandises dont une métropole peut avoir besoin. C'est le Grand Lyon qui sera le chef d'orchestre de la Métropole dans ce domaine.

Quand les gens commandent chez Amazone un bouquin au lieu d'aller chez leur libraire, c'est un colis et vous ne pouvez pas imaginer le nombre de colis qui rentrent dans Lyon, c'est phénoménal. Entre les commerçants et les consommateurs, il y a un besoin La Poste s'interroge sur ces questions-là, sur comment mieux organiser les livraisons ; Carrefour, Casino etc. ont des dispositifs différents

de ceux qu'ils avaient il y a quelques années. La question du bruit se pose aussi, car livrer très tôt c'est bien pour la question de circulation et pour les échanges dans notre ville, mais c'est aussi prendre le risque de faire du bruit.

Ce sont toutes ces questions que nous devons étudier ; il y a cette logistique de livraison ou de confirmation de commandes, de réassortiment. Sachez que nous avons une expérience plutôt positive qui se conduit actuellement dans le parc LPA des Cordeliers, un centre logistique composé de deux camions électriques qui livrent un certain nombre de commerçants affiliés, notamment en matière de parfumerie.

On voit bien qu'il y a des choses qui se préparent, cela va être très long, mais il va falloir que nous progressions, que nous pensions y compris à utiliser les fleuves, enfin tout est ouvert, on a un grand débat surtout un grand programme d'actions qu'il faudra mettre en place dans les vingt prochaines années pour ce que l'on appelle la logistique urbaine.

Dans sa remarquable étude sur tous ceux qui livrent dans l'agglomération, la Chambre de Commerce a aussi mis des enquêteurs à 6h00 du matin dans les camionnettes des livreurs et a pointé le comportement et l'avis d'un livreur ; ils subissent une pression de leurs employeurs et de leurs clients qui est absolument terrible. Il faut donc aussi que leurs employeurs, c'est à dire nous clients et commerçants, nous fassions attention de ne pas avoir des exigences impossibles.

En ce qui concerne les 2 roues, nous venons de mettre en place un système de paiement de l'espace public quand il est occupé par des 2 roues qui favorisent une activité commerciale.

Il s'agit des livreurs de sushis, pizzas, etc. Auparavant, ils occupaient l'espace public sans trop avoir de droits à payer, maintenant ils payent.

Nous allons faire payer tous ceux qui vendent un certain nombre de choses, par exemple le fabricant de 2 roues qui expose ses scooters.

La multiplication des 2 roues – scooters et motos –, même si dans notre agglomération nous ne sommes pas arrivés à la réalité parisienne, nous pose des problèmes dans les quartiers anciens, je pense aux Pentes de la Croix Rousse et au Vieux Lyon. Je suis prêt à négocier avec toutes les fédérations de motards de la France, mais à partir du moment où l'on installera des aires de stationnement pour les 2 roues, il s'agira de les respecter.

Le problème de la verbalisation est assez simple concernant les 2 roues qui ont des immatriculations, en revanche, pour le vélo on doit miser sur l'éducation.

Toutes ces infractions, au cœur de la cité Lyon/Villeurbanne, font que nous allons aller à de plus en plus de verbalisations.

5 – AGIR

M. GUILLEN : 8 - Pour éviter les risques d'écroulement d'un mur.

Malgré des interventions antérieures en CICA, à l'angle de la rue Jean Pierre Chevrot et de l'allée Pierre de Coubertin, face à l'entrée du parc de Gerland, un mur menace de s'écrouler, suite aux chocs répétés des transpalettes, lors des déposes de palettes et gradins métalliques du palais des sports.

Trois barrières métalliques ont été posées depuis pour protéger un peu ce mur.

Avez-vous prévu de vous préoccuper du sujet avant qu'un accident ne se produise ?

Je pense que vous vous en êtes préoccupés puisque vous avez posé des barrières.

Mme LA MAIRE : Comme vous avez pu le voir, nous nous sommes préoccupés de ce problème et je vais donner la parole à Eddy ACACIA.

M. ACACIA : Je vais donner des précisions rapides et concises pour rassurer Monsieur GUILLEN. Effectivement, la demande a été prise en compte et deux barrières ont été installées par mesure de précaution. Cependant, le mur va être démolé et reconstruit à l'identique, les devis sont en cours, c'est une question de semaines pour que ce mur soit remis enfin en état.

Mme LA MAIRE : Ce qui démontre votre utilité puisqu'effectivement, vous posiez la question depuis 3 ans, vous ne l'avez pas posée pour rien.

Il y a une question concernant un problème de sanisettes posée à la fois par AGIR et le CIL Gerland Guillotière que j'ai décidé de décaler sur le prochain CICA puisque nous avons un CICA

aujourd'hui sur la sécurité et la tranquillité publique et que le prochain CICA sera consacré à la propreté, thème dont relève la question sur les sanisettes.

6 - Centre Social et Socioculturel de Gerland

M. ACLOQUE : 9 - Pour sécuriser les accès aux berges du Rhône.

Les descentes vers les berges du Rhône, notamment depuis l'avenue Leclerc sont des escaliers irréguliers et sans main courante et donc dangereux. Cependant, il faut absolument les conserver car ils assurent un cheminement continu utile aux piétons, pour rejoindre les berges, notamment sur de longs tronçons, comme au niveau de la rue des Girondins.

Pourriez-vous mettre aux normes de sécurité ces escaliers afin que l'accès aux berges soit commode et sûr ?

M. ACACIA : Nous avons transmis votre demande au gestionnaire des berges qui dépend de la propreté du Grand Lyon : il nous a répondu que ce n'était pas eux qui géraient et ont transmis votre demande auprès du service compétent qui va étudier cette adaptation pour mise en conformité. Ils vont donc étudier la demande et voir ce qu'ils peuvent faire. Nous vous tiendrons au courant.

CIL Gerland Guillotière

M. JOUMARD : 10. Education contre les incivilités.

Bonjour, ma femme étant absente, je vais essayer de la remplacer.

Lors de nos réunions de concertation participative, pour lutter contre les incivilités, certains habitants suggèrent de mettre en place (peut-être avec la participation d'associations) un travail citoyen (voire des Travaux d'Intérêt Général) pour traiter les dégradations des espaces publics.

Quelles seraient vos propositions dans ce sens ?

M. SECHERESSE : Il convient d'abord de faire une différence entre ce qui est de l'ordre de l'éducation et de la répression.

En ce qui concerne l'éducation, nous n'avons pas la prétention à la ville de Lyon de procéder à l'éducation des Lyonnais mais nous constatons comme vous qu'il y a un manque manifeste d'éducation, et qu'il faut faire avec.

C'est historique, la ville de Lyon a toujours été présente sur le front de la prévention et nous continuons, même au-delà des prérogatives traditionnelles. Nous effectuons un travail particulièrement apprécié par les autorités de police, parce que ça peut avoir des conséquences positives sur les dérèglements de notre société, mais surtout les autorités de justice.

Nous nous sommes engagés depuis 2 ou 3 mandats, de manière sérieuse sur le terrain de l'éducation et nous organisons des chantiers de jeunes assez régulièrement, chantiers qui visent une population pas toujours facile à prendre en compte, les 14/18 ans. Avec les éducateurs de prévention (nous en manquons et espérons pouvoir, avec la Métropole, en avoir quelques-uns), il y a 350 jeunes qui ont bénéficié de ces chantiers ; 50 domiciliés dans le 7^e arrondissement ont été concernés par cette action.

Ces actions sont des actions d'éducation afin que les jeunes prennent conscience des dégradations, de la propreté et du maintien du cadre de vie.

Il y a un deuxième aspect qui est lié à la réparation, à l'exécution de peines et je voudrais préciser que nous n'agissons pas à la place de la Justice qui est en charge de ce genre de dossiers, mais la ville de Lyon depuis quelques années s'est beaucoup préoccupée, avec les bailleurs sociaux, de ce genre de petites réparations ; on repeint les locaux des poubelles, des cages d'escaliers quand il y a eu des dégradations. Cela fait partie de la gestion des dysfonctionnements sur un plan local.

Les mesures de réparation : il s'agit de quelque chose de beaucoup plus sérieux et ça s'adresse aux jeunes qui relèvent de la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse) : la ville de Lyon en accueille une dizaine par an.

La programmation est assurée par l'administration de la justice et nous les faisons travailler auprès de la GUP (gestion urbaine de proximité) qui est le service qui s'occupe du nettoyage des tags et des murs souillés. Ces travaux se font sous l'observation de la justice.

Les travaux d'intérêt général (TIG) : c'est le juge qui procède à ce genre de décision et la ville de Lyon s'est toujours déclarée au service de la justice pour intégrer dans ses services des jeunes qui ont commis un certain nombre d'infractions ou qui ont eu des comportements inacceptables. Le maire l'a souvent dit, y compris quand il est arrivé en 2001 à la mairie centrale, il avait été menacé au cutter par des jeunes à la Duchère et il avait déclaré au tribunal : « je préfère que ces jeunes, au lieu d'être mis en prison, soient condamnés à un travail d'intérêt général ». Ils avaient alors effectué 8 ou 10 jours à la ville de Lyon.

Nous souhaitons que nos services accueillent ces jeunes, nous pensons que ça fait partie d'une mission de service public que de rendre service à la justice.

Nous avons une vingtaine de postes identifiés à la ville de Lyon ; pour effectuer un TIG, on ne va pas le faire dans n'importe quel service et nous accueillons chaque année 70 personnes qui sont principalement des jeunes.

Je voudrais saluer un certain nombre d'entrepreneurs qui jouent ce jeu- là aussi. Si, dans le monde associatif que vous fréquentez, vous avez des chefs d'entreprises, des dirigeants d'associations ou des gens présents dans la vie sociale, dites -leur qu'ils rendent service à la société, comme le fait la ville de Lyon, en accueillant des jeunes parce que souvent le juge n'a pas la possibilité de trouver un partenaire susceptible d'accueillir le délinquant.

Je voudrais citer la remarquable attitude de JC Decaux, l'entreprise qui s'occupe de Vélo'v. Face à la dégradation de certains vélos, quand les parents sont insolvable, il y a un accord avec le procureur et la société JC Decaux pour que les jeunes soient accueillis dans les ateliers de réparation où ils réparent un certain nombre de vélos. Je veux saluer cette attitude et le directeur général de JC Decaux m'a dit qu'il y en avait un qui préparait un CAP de réparation de vélos. Allons dans ce sens et participons tous ensemble pour proposer des TIG, les choses iront mieux pour ces jeunes parfois un peu déboussolés.

Mme DAGORNE : *Le CICA n'est pas un lieu où l'on délibère entre élus, mais je vais résumer quelques points sur lesquels j'ai besoin de précisions ou d'information à propos des questions posées par les associations.*

Concernant la vidéo surveillance, j'ai une question complémentaire à poser. On a parlé des nouveaux lieux d'implantation sur la ville ou notre arrondissement, j'ai une question sur l'état du parc existant, non pour dire qu'il est en mauvais état -je préfère devancer la vivacité de vos réponses- mais sur les nouvelles technologies qui peuvent exister : est-ce que dans le mandat qui a démarré depuis 1 an, on va avoir des nouvelles technologies notamment parce qu'on a un certain nombre de caméras qui sont en plan fixe et qui ne permettent pas de voir une zone périphérique assez étendue, je le sais pour en avoir fait moi-même l'expérience, dans un commissariat de police limitrophe du 7^e arrondissement, où on n'a pas pu voir des images de ce qui se passait sur la place devant l'ancien café de l'Etoile, en face du pont de la Guillotière. La caméra qui est côté 7^e ne permet pas de voir ce qui se passe juste de l'autre côté du cours Gambetta, sur la place. Est-ce que dans le mandat qui vient il y aura une évolution ?

Autre point : il y a un problème -incivilités en termes de stationnement et de sécurité- qui concerne le gymnase de la Guillotière, la sortie du parking est très étroite à l'entrée comme à la sortie, avec une espèce d'angle droit et toujours une voiture garée tout près ; les enfants de l'ALGM et des Lucioles entrent et sortent du gymnase dans des conditions pas très sécurisées. Il y a peut-être un aménagement à faire chiffrer, en décalant un peu la sortie pour la mettre moins en angle droit. Des problèmes d'incivilité existent aussi avec l'accès pompiers qui doit aller jusqu'aux marches, et qui est régulièrement utilisé soit par des gens qui viennent aux clubs, soit par des jeunes ou des moins jeunes qui le weekend squattent l'emplacement. Cela pose des problèmes aux personnes à mobilité réduite ou en difficulté, voire pour l'accès pompiers.

Par ailleurs, j'ai été un peu surprise par ce qui nous a été exposé sur le B7 et j'ai bien écouté les explications de Monsieur ACACIA sur la publicité qu'affiche de manière totalement ouverte cet établissement. Il indique des horaires nocturnes sur son site Internet et sur les Pages Jaunes C'est hallucinant, vous nous dites qu'ils ont l'air de confondre établissement de nuit et restaurant, je veux bien l'entendre mais j'espère que la justice pourra agir un peu plus vite pour leur faire respecter les

choses. L'association des gestionnaires d'établissements de nuit, que l'on avait rencontrée pendant la campagne, avec Madame la Maire et Madame AIT-MATEN, avait organisé une rencontre avec les élus dans différents arrondissements. C'est peut-être entre confrères que l'on peut faire comprendre que lorsque l'on fait partie de la même communauté d'établissements on doit respecter les règles. Même si la justice est lente, on a peut-être des moyens de faire comprendre les choses, car ce n'est pas donner une très bonne image de la vie nocturne à Lyon. J'ai trouvé « fort de café » le fait d'annoncer des horaires d'ouverture jusqu'à 4h00 du matin sur son site Internet, je les ai copiés, je les ai là. Apparemment, c'est 1h00 du matin comme Monsieur ACACIA l'a annoncé. C'est sur leur site Internet et les Pages Jaunes. On peut peut-être demander des choses en parallèle à leurs collègues ?

Enfin, sur les 47 000 PV dressés sur des problèmes de desserte, est-ce que ce sont des occupations illicites de desserte ? quel est le nombre d'infractions constaté pour des véhicules lambda qui occupent des zones de desserte sans raison valable ?

M. SECHERESSE : C'est beaucoup de questions.

Sur la vidéo protection et les nouvelles technologies, nous avons voté au conseil municipal, il y a peu de temps, un dossier important concernant les fourreaux qui sont susceptibles de faire transiter les images entre certains secteurs de la Duchère et nos centres opérationnels. C'était le dernier quartier où l'on avait des transmissions hertziennes d'images, on a terminé et ces images transitent sur nos propres faisceaux, complètement séparées de tout autre faisceau, c'est la loi qui nous y oblige. C'est la technologie qui avance.

Oui, nous comptons investir en matière de technologie, il y aura un peu plus de 3 M d'euros pour ces questions de vidéo protection, et sur ces 3 millions, il y aura à peu près 700 000 euros pour les nouvelles technologies. La technologie s'améliore et on change les caméras au fur et à mesure, tous les 5 ans environ et il y a des qualités d'images avec les nouveaux produits qui sont sans commune mesure avec ce qui se faisait il y a 5 ans. On a une politique bien entendu d'amélioration des prises de vue comme nous le faisons pour l'éclairage dans un autre domaine.

Nous allons aussi, parce que c'est une nécessité, augmenter, dans la salle de visionnage, le potentiel de visionnage des images ; il ne s'agit pas d'écrans de télévision, mais d'écrans qui permettent de diviser et de subdiviser les images.

J'ai été un peu surpris par ce que vous avez dit de votre expérience, mais je n'ai peut-être pas bien compris, je ne dis pas ça pour polémiquer mais, pour que les choses soient claires. Les images que nous prenons en quantité industrielle (24h/24) ne sont vues par personne d'autre que nos agents et éventuellement par un fonctionnaire de police qui va être mandaté par un juge pour aller vérifier telle ou telle chose, et dans ce cas-là, le policier qui va venir visionner sur place ces images verra ce que nos agents auront sélectionné, donc la séquence intéressante. Personne d'autre, moi le premier, ne visionne les images de la ville de Lyon.

Nous sommes respectueux de la loi et nous sommes par ailleurs exemplaires -ça a été une première en France, peu de villes nous ayant suivi- car nous avons un collège d'éthique pour la vidéo protection, présidé pendant un temps par un conseiller d'Etat, actuellement par l'ancien président du Tribunal Administratif. Il y a un certain nombre d'associations, de commerçants ou d'associations des Droits de l'Homme qui font partie de ce collège d'éthique et, du point de vue du droit et des libertés, sachez que tout est respecté.

Quand je suis arrivé (façon de parler) à la sécurité, huit jours après, un célèbre journal satirique qui est un peu de couleur lie de vin qui, a déclaré « SECHERESSE, ses premiers problèmes, une caméra ne marche pas », je crois que c'était au 28 rue de la République ». Le journaliste me téléphone et je lui dis que je n'en savais strictement rien.

« Manque de chance », nous avons bénéficié peu après de la présence du Président de la République Populaire de Chine à Lyon, et croyez-moi, on a fait le tour des caméras de vidéo protection, elles ont toutes été vérifiées. C'est normal quand on accueille une personnalité éminente à Lyon, et je peux vous dire que nous en étions tous heureux.

Quand les caméras ne fonctionnent pas, c'est détecté dans la journée et c'est ainsi que les choses se passent.

Quant aux parkings : leur accès, leur sortie Effectivement, il y a des entrées de parking qui sont « du 3^e type », je me demande si, là où on forme des architectes dans notre pays, il ne devrait pas

y avoir un module sur les parkings... J'admets tout à fait votre remarque et je propose à Eddy ACACIA de faire remonter l'information.

En ce qui concerne les établissements de vie nocturne, j'ai fait fermer un hôtel 4 étoiles il y a 15 jours, ça ne me fait ni chaud ni froid, ce qui m'intéresse c'est que les clients n'aient pas le toit qui s'écroule sur eux. Demander à ce que l'on retire l'autorisation de 4h00 du matin à tel établissement ou même appuyer les services de police qui demandent la fermeture de l'établissement, ça me fait plutôt chaud que froid. J'ai la conviction qu'à partir du moment où certains ne jouent pas le jeu, il faut qu'ils quittent la profession. J'ai totalement confiance aux syndicats avec lesquels on travaille ; on met en place des ateliers avec eux et j'aimerais que l'on cesse de les considérer comme des « ennemis » ; on étudie la question du bruit, la question des gosses qui à 3h00 du matin ont des difficultés à rentrer chez eux, parce que les principales victimes dans cette ville, ce ne sont pas les personnes âgées, ce sont les jeunes qui sont victimes de violences par d'autres jeunes. Notamment, ce sont les jeunes qui sortent d'un établissement de nuit, ici ou ailleurs qui peuvent avoir bu ou pris des substances qui vont bien avec certaines musiques, qu'un certain nombre de prédateurs attendent. Voilà la préoccupation que je veux faire partager par les responsables des établissements de nuit pour leur expliquer qu'ils sont moralement responsables de leurs clients, même quand ils sont loin de l'établissement.

Je connais des établissements de nuit (pas dans notre arrondissement) qui engagent des sociétés privées pour raccompagner au Tram ou au métro les jeunes qui ne viennent pas forcément des quartiers auxquels on pense systématiquement, qui s'amuse, claquent beaucoup d'argent et qui, en rentrant chez papa maman, vont casser tous les rétroviseurs d'une rue. Dans le 9^e, j'ai des exemples pathétiques, il faut gérer cette vie nocturne.

Je m'associe donc à votre réflexion, avec ces ateliers, qui concerneront tous les aspects de cette vie nocturne. Je veux qu'ils fassent de la formation aussi, je ne désespère pas dans certains quartiers, de pouvoir faire financer des médiateurs de vie nocturne comme à Berlin, Barcelone, etc. Je souhaiterais pacifier cette vie nocturne mais je veux que l'on continue de s'amuser à Lyon.

M. ACACIA : Le B7, effectivement, a une ouverture autorisée jusqu'à 1h00 du matin ; aujourd'hui, il va au clash, Monsieur APPIETTO nous a dit qu'il y avait une procédure de fermeture administrative. Aujourd'hui, c'est 1h00 du matin, après il est verbalisé, les services de police passent régulièrement et constatent qu'il est effectivement ouvert après 1h00 du matin, il engage sa responsabilité. En ce qui concerne votre proposition Madame DAGORNE, sur le fait que ses collègues puissent lui donner des conseils, sachez que c'est déjà le cas. Lors des cellules de veille que nous avons, tous les établissements ciblés sont visités dans un deuxième temps par des représentants des syndicats. Les syndicats s'engagent en effet à aller voir ces établissements, adhérents ou pas, pour faire le point avec eux, pour leur donner des conseils et leur dire vers quoi ils vont s'ils continuent à dysfonctionner. Malgré tout, ces établissements continuent et engagent leur propre responsabilité et les conséquences qui vont avec.

Mme DAGORNE : On ne va pas passer la soirée sur cela, et il y a un conseil qui nous attend, mais c'est de la provocation, je suis d'accord avec vous, quand on voit leur site Internet. J'entends que l'autorisation de fermeture est fixée à 1h00 ; ils se moquent des élus, des services de police, des clients également car c'est une activité illégale. J'espère que la justice et ses moyens vont permettre de montrer qu'à Lyon, on ne fait pas n'importe quoi.

M. ACACIA : Ce n'est pas une autorisation jusqu'à 1h00, c'est la loi, il n'y a pas d'autorisation après 1h00 du matin.

Mme LA MAIRE : Après, il y a des sanctions, ça sort des questions de la vie municipale.

M. CHARLES : Si vous me permettez Madame la Maire, je voudrais d'abord m'excuser de mon retard dû à une réunion précédente et je voudrais, de manière amicale, interpeller les associations. Je n'ai vu ce soir que des hommes s'exprimer, Monsieur JOUMARD est exempt car il remplaçait sa femme. Il serait bien que comme les politiques et j'ai défendu la valeur de la parité, soit appliquée cette règle, qu'il y ait un peu plus de femmes qui s'expriment ; je crois que ce n'est plus acceptable à notre époque. Ceci, en toute amitié, ce n'est pas une remise en cause de chacun des intervenants, mais

il me semble que dans le milieu associatif, il y a un peu d'efforts à faire pour valoriser le travail des femmes.

Mme LA MAIRE : *Monsieur CHARLES, je précise qu'il y avait Madame JOUMARD qui devait intervenir ce soir mais qui, pour des raisons familiales, n'a pu être présente.*

M. SECHERESSE : *Je ne voudrais pas que l'on se quitte avec Madame DAGORNE sans avoir précisé que les fonctionnaires de police nationale sont porteurs d'informations, qu'ils nous les rapportent dans les cellules de veille et que c'est vraiment précieux. Je veux dire aussi que nous ne sommes pas là pour faire tomber des établissements, mais qu'on est aussi très vigilant sur le travail dissimulé.*

Mme LA MAIRE : *Nous allons clôturer ce thème de la sécurité/tranquillité. Je remercie vivement les services de la ville, les représentants de la police municipale et de la police nationale, d'avoir donné du temps à notre conseil, mais je pense qu'une connaissance de ces questions-là était importante pour nous, pour les associations, pour notre conseil. Merci.*

Nous terminons avec une question hors thème qui devait être posée par une femme mais qui le sera par son mari : je donne la parole à Monsieur JOUMARD.

Ah non, c'est Madame HURTREL qui va poser la question, bienvenue !

Mme HURTREL : *Madame la MAIRE, Mesdames et Messieurs les élus, bonsoir. Voulez-vous bien fixer une date pour le bilan des deux premiers CICA ? Je vous remercie.*

M. GRABER : *Nous avons pris l'engagement de faire un bilan de ce nouveau mode de fonctionnement des CICA. Il est encore un petit peu tôt et je vous propose qu'on le fasse à la rentrée de 2015, en septembre. Nous aurons passé quatre CICA et nous aurons la possibilité de faire le bilan à ce moment- là. On définira ensemble les modalités de ce bilan.*

J'attire juste votre attention sur deux choses : la question de la représentation de la diversité du tissu associatif de notre arrondissement au sein de ce CICA, et la question de la durée des débats que nous avons fixée à 1h30-2h afin que les questions et surtout les réponses techniques qui vous sont apportées puissent l'être dans de bonnes conditions.

Rendez-vous dans quelques semaines pour pouvoir aborder ces aspects de bilan.

Mme LA MAIRE : *Je vous propose de faire une pose de 5 minutes avant de débiter le conseil d'arrondissement.*

Personne ne demandant la parole, Madame la Maire lève la séance à 20h45.